

restructuration bus

principes



L'autorité organisatrice de vos
transports en île-de-france

Quand envisage-t-on une restructuration bus ?

- **1/ ponctuellement**, pour adapter l'offre à la demande ou desservir un quartier nouveau,
- **2/ en accompagnement d'une nouvelle infrastructure TC du Plan de Mobilisation**, par exemple prolongement d'un métro, création d'un tramway, Tzen ou TCSP en substitution d'un ou plusieurs lignes de bus,
- **3/ pour optimiser les moyens**, en supprimant des troncs communs d'itinéraire bus pour redéployer de l'offre sur des lignes de bus en surcharge de trafic (cas de Paris)
- **4/ en accompagnement du réseau Grand Paris Express**, cas spécifique à moyen terme, sur une grande échelle, ne venant pas en substitution d'un ou plusieurs lignes de bus

- ❑ Bien prendre en compte les diverses échéances de restructurations bus
 - Les opérations du Plan de Mobilisation interagissent entre elles (territoires superposés, échéances proches)
 - Le réseau du Grand Paris Express ajoute une nouvelle échéance et concerne une grande partie de la petite couronne

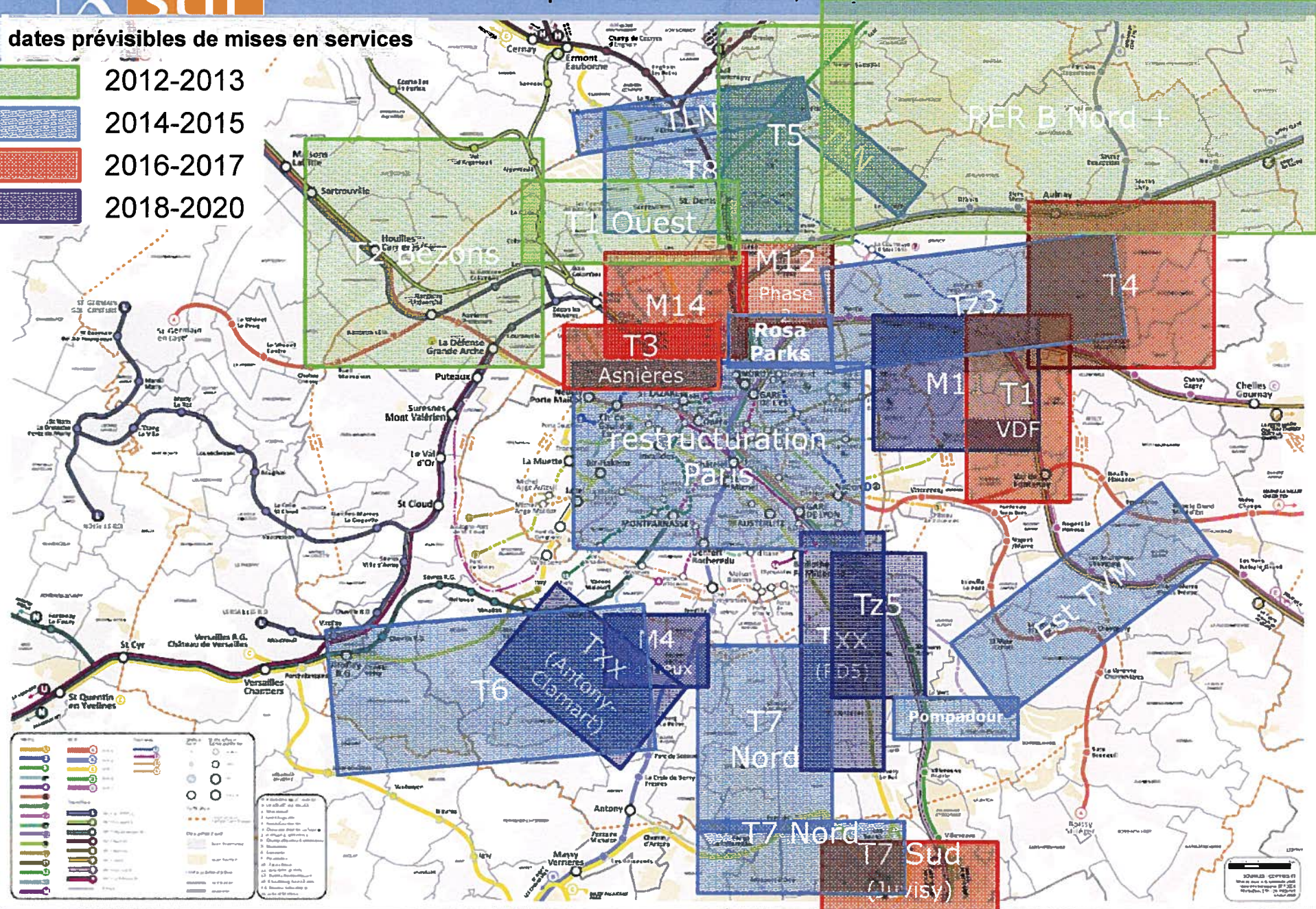
- ❑ Savoir apprécier les évolutions des rabattements
 - Un TCSP de surface (tramway ou Tzen) remplace une ou plusieurs lignes de bus. La restructuration bus consiste en la suppression des lignes concernées par le TCSP et la polarisation des autres en termes de rabattement.
 - Un métro ne se substitue pas à une ligne de bus. La conception de la restructuration est plus complexe, car elle nécessite de travailler finement tous les rabattements possibles et leurs évolutions.

restructurations bus liées à la création de nouvelles infras de transport période 2012-2020, en petite couronne



dates prévisibles de mises en services

- 2012-2013
- 2014-2015
- 2016-2017
- 2018-2020



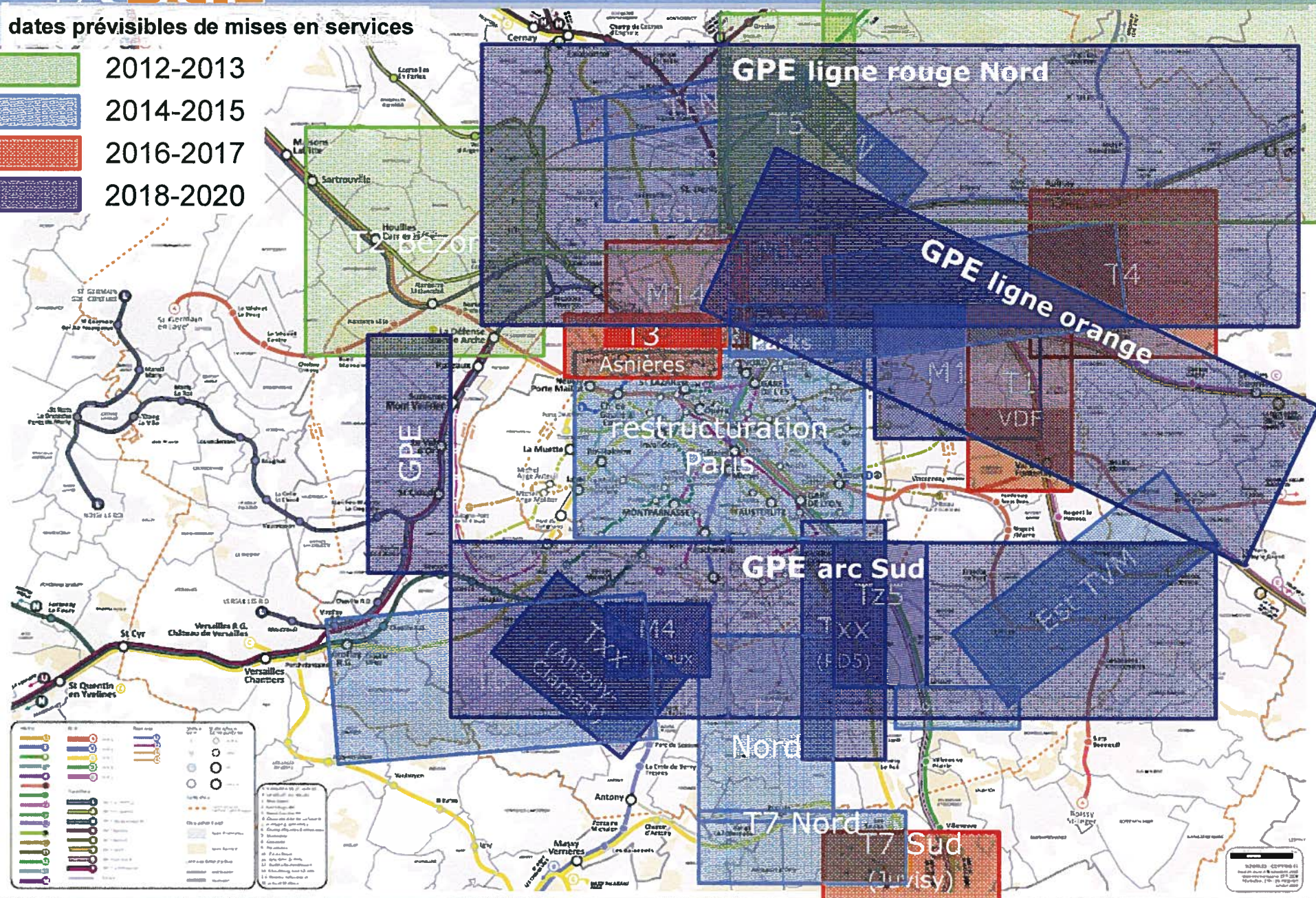
SCHEMAS EXPRESS ET
LES LIGNES A LA CROIX
DE LA VILLE DE PARIS
MONTREUIL - 19 - 2010

restructurations bus liées à la création de nouvelles infras de transport période 2012-2020, en petite couronne



dates prévisibles de mises en services

- 2012-2013
- 2014-2015
- 2016-2017
- 2018-2020



restructuration bus

éléments de méthode



L'autorité organisatrice de vos transports en île-de-france

Une restructuration bus n'est pas :

- **une page blanche**, où le réseau bus est remis à plat
- **simple**, car cela nécessite la prise en compte, sur plusieurs échéances, de l'évolution d'un territoire et de la mobilité, ainsi que l'analyse précise, arrêt par arrêt, des flux de voyageurs
- **immuable**, les itinéraires bus dépendent des aléas de réalisation des voiries et les autres travaux en cours
- **une réduction de l'offre bus**; le financement de l'exploitation nécessite certaines économies ou optimisation, mais l'offre bus est essentiellement redéployée, selon les possibilités permises par les financements arrêtées dans les projets

Une restructuration bus consiste en :

- **l'adaptation de la structure du réseau bus, pour le rendre efficace et lisible,**

en positionnant **en premier lieu** au mieux les terminus et les itinéraires bus

puis, en définissant les niveaux d'offre

- **de nombreux allers-retours,** avec les collectivités et les opérateurs de transport, de comités techniques en comités de pilotage, pour ajuster le travail

- **une adaptation à un jeu de contraintes,** techniques, territoriales et politiques, et à un réseau de voirie limité

- **une connaissance fine des flux** actuels

- **une appréciation des nouveaux besoins** (projets urbains, ZAC,...) et des insuffisances

Une restructuration bus consiste en :

- **un équilibre entre contraintes technique/financière et amélioration d'un réseau**, tous les évolutions ne sont pas finançables au seul titre d'une restructuration
- **ne pas trop perturber les habitudes de transport**, en conservant la structure des lignes selon les habitudes de trajet et les flux constatés (ingénierie de l'offre)
- un fil conducteur : **vision voyageurs**

Les grandes entités du travail d'une restructuration bus sont :

- **la suppression des lignes en superposition** avec le nouveau mode de transport, par principe d'efficacité et de lisibilité
- **la fusion de lignes**, par aubaine ou par contraintes
- **le prolongement de lignes**, pour assurer le maillage avec le nouveau mode de transport et élargir sa zone de chalandise
- **la suppression des doublons de lignes**, en limitant les troncs communs et évitant les dissociations d'itinéraire
- **la meilleure répartition des charges de voyageurs**, sur toutes les lignes, et dans les 2 sens
- **l'amélioration de la desserte globale d'un secteur**, en structurant mieux le réseau en rabattement autour d'un TCSP et en maillant le territoire

**Exemple d'un objectif :
limiter l'accumulation des troncs communs**

